



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Olivier Deleuze, *Président* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Cécile Van Hecke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliasse, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 04.12.18

#Objet : Vérification complémentaire des pouvoirs et prestation de serment d'une suppléante, Mme Laurence DEHAUT.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la lettre du 24 octobre 2018 par laquelle Madame Anne Depuydt, candidate élue aux élections du 14 octobre 2018, renonce à exercer le mandat de Conseillère communale;

P R E N D A C T E

de la démission de Madame Anne Depuydt

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la vérification complémentaire des pouvoirs du Conseiller suppléant arrivant en ordre utile sur la liste n° 2 des candidats élus le 14 octobre 2018;

Vu les lois coordonnées sur les élections communales;

Attendu que la première suppléante de la liste précitée est Madame Laurence Dehaut

Considérant qu'elle n'a pas cessé de réunir les conditions d'éligibilité requises;

Considérant qu'elle ne se trouve pas actuellement dans un des cas d'incompatibilité prévus par la Nouvelle Loi Communale;

A R R E T E

les pouvoirs de Madame Laurence Dehaut en qualité de Conseillère communale, sont validés.

Elle prête entre les mains du Bourgmestre le serment déterminé par l'article 80 de la Nouvelle Loi Communale : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge".

Monsieur le Bourgmestre lui donne acte de sa prestation de serment et la déclare installée en qualité de Conseillère communale.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

Le Président,
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze